



Pas le droit au chômage partiel

Par **mamanengalère**, le **08/05/2020** à **17:17**

Bonjour,

Je vous contacte car j'ai un litige avec mon employeur. Voila je suis à la maison depuis le début du confinement, car j'ai deux enfants scolarisés.

Jusqu'à 1er mai j'étais donc en arrêt maladie (et malgré cela on m'a demandé de poser une semaine de congés)

A partir du 1er mai, je pensais avoir le droit au chômage partiel, mais mon entreprise refuse et me demande de poser une nouvelle semaine de congés en attendant les nouvelles directives.

L'école de mes enfants n'étant pas ouverte avant le 25 mai, je rappelle mon entreprise pour leur demander à nouveau de me mettre au chômage partiel, réponse négative.

N'ayant pas trop le choix, je m'organise donc pour une garde chez les grands parents, et leur explique que je reviens travailler.

Et là hallucinant, on me répond que je n'ai pas LE DROIT de revenir travailler (l'entreprise veut faire revenir les employés de manière progressive, ils ont leurs "quotas", je précise quand même qu'il n'y a pas eu de baisse d'activité, au contraire !)

Je leur dit ok mais cette fois ci j'ai le droit au chômage partiel? on me répond que non et que je dois encore poser 15 jours de vacances !

Une entreprise peut elle vous obliger à ne pas venir travailler ?

De plus a t-elle eu le droit de m'imposer 4 semaines de vacances?

Quels sont mes droits sachant que mes enfants n'ont pas école?

Si je dois poser des congés pour les garder à la maison j'aurais tout épuiser bien avant fin juin?

Je suis vraiment perdue

due, merci d'avance de votre aide!